

DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 septembre 2024 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr BLANLUET Christophe, Mr TRITKI El Mostafa, Mr REVENU Bruno, Mr PANNETRAT Jacky et Mme CHABANNES Marie José

Absents excusés : Mme BLOT Séverine, Mr GARNIER Sébastien, Mme ROBIN Eloïse, Mr ROGUE Vincent, Mr DUMAS Yannick, Mr GAGNAUD Christophe, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mr GAGNEPAIN Emmanuel

Absent non excusé : Mr THOMAS Jean-Charles

Constatant que le quorum n'est pas atteint, le Maire lève la séance.

Il convoquera une nouvelle réunion du Conseil le vendredi 11 octobre à 19h00.

Les délibérations prises lors de cette seconde séance seront valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).